

joindre une lettre professionnel ?

Par **smooth**, le **21/01/2006** à **15:43**

bonjour,

dans le cadre d'un divorce, est-ce possible de joindre une lettre d'un employé à un de ses employeurs ?

Un mari destructeur l'est également à son travail, mais on ne peut joindre ce qui relève du médical.

miais une lettre de l'employé à son employeur , est-ce joignable ?

Le mari l'avait tout simplement chez lui, la femme l'a prise.

merci

Par **jeeecy**, le **08/02/2006** à **12:59**

aucune idée

c'est une question de procédure qu'il faut poser à ton avocat qui saura surement mieux y répondre que nous...

Par **germier**, le **08/02/2006** à **21:09**

l'éternelle question : secret de la correspondance.....

Par **smooth**, le **10/02/2006** à **13:57**

d'abord désolé d'avoir reposter la même question, j'ai été inattentif.

[quote:g178mthp]l'éternelle question : secret de la correspondance.....[/quote:g178mthp]

justement, l'auteur est totalement d'accord pour que ses correspondances soient jointes....et il est ok pour l'écrire.

1. pour son autorisation écrite, faut-il lui faire écrire son accord sous la même forme qu'une banale attestation de témoignage ?

2. L'auteur étant ok, et ayant la preuve écrite qu'il est ok pour que ces pièces soient jointes, est-ce dorénavant suffisant pour les joindre ?

Image not found or type unknown

Par **germier**, le **10/02/2006** à **14:49**

Comme l'as répondu JEECY, vois avec l'avocat